

Nbre de membres en exercice : 15  
Nbre de membres présents : 10  
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

**L'an deux mille treize, le vingt et un décembre**

**Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique BUSSEREAU, en la salle de la Communauté de Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis**

**Date de convocation : 12 décembre 2013**

Etaient Présents : Mmes GOT – JUNIN – MM BUSSEREAU – CORSAN – HILLAIRET – PEROCHAIN – PIERRE – PLISSON – QUESSON – TALLIEU.

**Délibération N°2013-04- 64 : Convention de partenariat SMIDDEST / Grand Port  
Maritime de Bordeaux– Autorisation de signature**

*Vu le CGCT;*

*Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;*

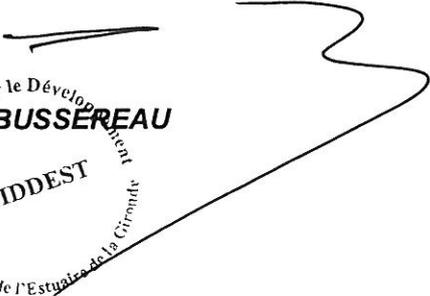
*Considérant l'intérêt pour la gestion équilibrée de l'Estuaire de la Gironde de développer dans la durée un partenariat entre le SMIDDEST et le Grand Port Maritime de Bordeaux ;*

Il est décidé, à l'unanimité :

Article unique. d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadre de partenariat liant le SMIDDEST au Grand Port maritime de Bordeaux ci-annexée.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 21 décembre 2013

**Le Président**

**Dominique BUSSEREAU**  
  
SMIDDEST  
Syndicat Mixte pour le Développement  
Durable de l'Estuaire de la Gironde et  
Milieux Associés

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.